



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 112292

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les problèmes de la reconnaissance de la formation de rééducateur par la fonction publique hospitalière. En effet, le manque d'homologation des diplômes entre les kinésithérapeutes et les rééducateurs semble favoriser l'augmentation de disparités dans l'offre des soins entre le secteur public et le privé. Elle souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet et comment il envisage de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112292

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12899